ÉLIRE – portail « Mairies »

Extraire les listes électorales et les tableaux de mouvements







INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

Accès dans le portail Elire



L'extraction de listes et tableaux s'effectue dans la partie « Accueil », puis, dans le sous-menu à gauche, « Listes et tableaux » du portail Elire de la commune.

Seul un utilisateur ayant (en propre ou par délégation) le rôle de « Valideur » peut demander l'extraction de ces « livrables ». Une fois constitués, les « livrables » sont consultables par tout utilisateur.

INSEE

Les listes et tableaux de mouvement disponibles

Différents « livrables » peuvent être demandés :

- les listes arrêtées :
 - liste arrêtée à J-20 avant le scrutin et tableaux des mouvements depuis la dernière liste ;
 - liste arrêtée en fin d'année ((en l'absence de scrutin dans l'année)
- les tableaux des mouvements :
 - depuis la dernière liste arrêtée ;
 - le tableau des mouvements à J-5 avant le scrutin ;
- les listes d'émargement et tableau des procurations pour un scrutin ;
- les listes de mailing pour la propagande ;
- La liste des électeurs actifs.

En cliquant sur le chevron situé à droite de l'intitulé des catégories de livrable, on fait apparaître ou replier les types de livrable détaillés.

Choix du livrable

Une fois le « livrable » sélectionné, il faut sélectionner le ou les format(s) choisi(s) :

- csv uniquement pour un fichier qui sera remis en forme,
- csv et pdf pour récupérer 2 fichiers, un fichier directement imprimable et un fichier pouvant être retravaillé *(voir les modèles de fichier)*.

Les listes et tableaux associés à un scrutin (liste à J-20, tableau à J-5, liste d'émargement) sont éditables sur des périodes définies en référence à un scrutin : il faut donc également préciser le scrutin correspondant.

La liste de fin d'année n'est éditable qu'entre le 15 et le 31 décembre et s'il n'y a pas eu d'autre arrêt de liste dans l'année.

Cliquez sur « commander » pour demander la constitution des fichiers.



Mise à disposition du livrable

La constitution des listes électorales, des tableaux de mouvements, des listes d'émargement et des listes de mailing pour la propagande est traitée en léger différé (moins d'un heure en principe).

La commune est informée de la mise à disposition du « livrable » par une notification qui lui donne accès au(x) fichier(s) correspondant(s).

Il faut récupérer ce(s) fichier(s) et le(s) sauvegarder dans le système d'information de la commune.

Le système conserve les deux derniers livrables de chaque type.

Informations sur les livrables

Les listes « à j-20 » et le tableau « à j-5 » correspondent aux données connues du système au jour de la commande passée par la commune, même si la commande n'est pas exactement passée à j-20 et j-5 respectivement.

- on peut commander les listes « à j-20 » entre j-23 du premier tour et j-7 du premier tour
- on peut commander les tableaux « à j-5 » entre j-6 du premier tour et j-1 du second tour

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur la version conservée par le système, donc servant de référence pour les tableaux, il n'est possible d'arrêter qu'une seule fois, pour un scrutin donné, la liste à j-20 et le tableau à j-5.

De même, on ne peut établir qu'une seule fois la liste électorale de fin d'année.

Tous les tableaux de mouvements sont établis par rapport à la dernière liste arrêtée.

Les listes d'émargement peuvent être commandées à tout moment entre la date limite d'inscription et la date du scrutin.

Les tableaux des mouvements autres qu'à j-5 et les listes de mailing pour la propagande peuvent être commandées à tout moment, de même que la liste des électeurs actifs.